

BRÈVE DU GRAND OUEST 2022

INTERVIEW DE MARIE SALABERT



Qui es-tu et quel est ton parcours ?

Je suis Marie SALABERT, j'ai 24 ans et je suis ostéopathe animalier depuis 2020 dans la région Toulousaine.

J'ai effectué une formation initiale en temps plein et sur cinq années en ostéopathie animale avant de passer l'examen national d'aptitude organisé par le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires (CNOV) et d'obtenir le droit d'exercer.

En 2017, j'ai été élue Vice-Présidente de l'Union Française des Étudiants Ostéopathes Animaliers (UFEOA). Par la suite en 2018, les étudiants m'ont élue Présidente de l'Association.

Lors de mes mandats étudiants, je me suis battue pour fédérer les étudiants en ostéopathie animale à l'échelle nationale et indépendamment des organismes de formation. L'idée était de valoriser la liberté étudiante et de permettre l'émergence d'une représentation commune.

Ma dernière année de mandat s'est soldée par l'organisation du congrès SymbiOstéo. Cet événement a été fondé pour rassembler les différents acteurs de la santé animale et de l'ostéopathie, aussi bien professionnels qu'étudiants, sous la même enseigne : le Congrès de l'ostéopathie pour animaux.

A cette occasion, en 2019, nous avons réuni 500 personnes à la Sorbonne Pierre et Marie Curie, la faculté des sciences de Paris Vème. J'ai continué mon engagement après la fin de mes études en devenant coordinatrice intersyndicale des ostéopathes animaliers professionnels et membre fondateur du Collectif des ostéopathes animaliers. A ce jour, je suis membre du comité stratégique de ce même Collectif.

Le Collectif des ostéopathes animaliers est né du regroupement des différentes associations professionnelles historiques et est composé de



Marie SALABERT, Ostéopathe Animalier

PAR PIERRE-ADRIEN LIOT

professionnels inscrits sur le Registre National d'Aptitude (RNA) tenu par le CNOV. La gouvernance est dite partagée et offre une horizontalité dans la prise des décisions importantes concernant notre profession. Chaque membre peut ainsi voter sur l'ensemble des sujets traités pour apporter sa vision personnelle au même titre que tous les autres membres de ce regroupement. Le Collectif est indépendant des établissements de formation. L'idée derrière cette méthode de gouvernance est de fédérer sans cliver afin d'être le plus crédible possible devant les pouvoirs publics.

Raconte-nous un peu l'histoire de la reconnaissance de l'ostéopathie animalière en France.

C'est dans les années 80 que l'ostéopathie animalière puise son origine en France. Les éléments moteurs de cette construction sont les docteurs vétérinaires Dominique GINIAUX et Francis LIZON. La première école en ostéopathie vétérinaire apparaît en 1990 (IMEV) et celles en ostéopathie animale en 1993 (ESAO, Biopraxia et IFOREC). L'ostéopathie animale est une application des principes de l'ostéopathie humaine à l'ensemble des autres espèces peuplant le règne animal. Comme pour l'ostéopathie humaine au démarrage de la pratique, il n'y avait aucun cadre réglementaire auquel se raccrocher pour organiser notre profession et encadrer notre pratique.

Les ostéopathes non vétérinaires étaient donc dans une forme d'exercice illégal de la médecine vétérinaire jusqu'en 2011.

En 2011, lors d'un projet de loi de modernisation au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les actes de médecine vétérinaire sont redéfinis et incluent l'ostéopathie animale, l'interdisant à toute personne non vétérinaire. A cette époque, notre association historique l'OAE menée par Gilles BOTBOL, demande une modification de la loi, dans l'optique d'autoriser la pratique de l'ostéopathie animale à des personnes non vétérinaires. Nous obtenons ainsi une ligne dérogatoire dans cette loi indiquant que toute personne non vétérinaire pratiquant des actes d'ostéopathie animale sera autorisée à exercer à la condition qu'elle fasse reconnaître ses compétences auprès d'un organisme de tutelle compétent. Le décret d'application de cette loi arrive en 2017, période à laquelle l'examen national d'aptitude est instauré et organisé par le CNOV et les écoles nationales vétérinaires.

Ainsi à partir de 2017, toute personne non vétérinaire exerçant des actes d'ostéopathie animale, professionnel déjà installé ou étudiant tout juste sortant d'une école en ostéopathie animale, doit se présenter à cet examen, pour faire reconnaître ses compétences et obtenir l'autorisation légale d'exercer en France.

Comment s'organise l'examen permettant de faire reconnaître vos compétences ?

Cet examen est composé en 2 parties : une théorique (QCM) et une pratique. Pour accéder à la pratique, il faut avoir validé la théorie au préalable.

Au commencement, en 2017, les personnes ayant plus de 5 ans de métier ont été exemptées du passage de l'examen théorique.



Le jury pratique qui examine les candidats est constitué de :

- Un représentant du Président du Conseil National de l'Ordre des vétérinaires
- Deux vétérinaires pratiquant l'ostéopathie vétérinaire,
- Deux personnes non vétérinaires
- Un enseignant-chercheur d'une des écoles nationales vétérinaires

Les personnes validant l'examen national d'aptitude sont inscrites sur le RNA disponible sur le site du CNOV. Nous avons ensuite une cotisation annuelle au CNOV pour assurer la bonne tenue de cette liste.

Parallèlement, les ostéopathes animaliers sont soumis à quelques règles déontologiques obligatoires qui encadrent la pratique et les relations professionnelles.

Le CNOV établit le règlement, la composition du dossier de candidature, les coefficients des épreuves, fixe le calendrier des épreuves et le tarif d'inscription. L'Ordre publie ces dispositions sur son site internet. Deux fois par an se tient un comité de pilotage au CNOV où les associations et syndicats en ostéopathie animale sont conviés pour faire le point sur l'avancée du processus réglementaire.

Que dit la loi ?

Les actes d'ostéopathie animale sont définis dans le L243-3 du CRPM tels que :
« On entend par "acte d'ostéopathie animale" les manipulations ayant pour seul but de prévenir ou de traiter des troubles fonctionnels du corps de l'animal, à l'exclusion des pathologies organiques qui nécessitent une intervention thérapeutique, médicale, chirurgicale, médicamenteuse ou par agents physiques. Ces manipulations sont musculosquelettiques et myofasciales, exclusivement manuelles et externes. Pour la prise en charge de ces troubles fonctionnels, les personnes réalisant des actes d'ostéopathie animale effectuent des actes de manipulation et mobilisation non instrumentales, directes et indirectes, non forcées. »



PAR PIERRE-ADRIEN LIOT

Pour toi, quels sont les enjeux de l'ostéopathie animale dans les 10 prochaines années ?

Suite à la naissance de cette nouvelle profession, nous avons constaté un boom de création d'écoles d'ostéopathie animale depuis 2017.

Nous sommes passés de 8 écoles à 23 en l'espace de quelques années et cela n'est pas sans engendrer quelques soucis, car si la pratique est certes encadrée, la formation, elle, ne l'est pas.

L'explosion du nombre d'écoles de formation nous fait craindre une évolution démographique incontrôlée dans les années à venir.

A ce jour, nous ne disposons pas de visibilité sur les besoins en nombre d'ostéopathes pour couvrir la demande ; le registre RNA n'est pas encore suffisamment fiable pour nous permettre d'estimer le nombre de praticiens sur le territoire.

Le Collectif des ostéopathes animaliers est en train d'instaurer une étude démographique qui nous permettra de répondre à ces interrogations.

Il faudra aussi s'assurer d'une harmonisation de la formation afin d'assurer la qualité de l'enseignement dispensé aux étudiants. En attendant, le CNOV affiche sur son site internet les résultats à l'examen national d'aptitude par école. Malheureusement, encore 4 écoles refusent de communiquer leurs chiffres ; nous espérons que la situation évoluera au fil de l'année.

Comment évoluent les relations ostéo et véto ?

Dans le bon sens. Les vétérinaires se rendent compte de l'intérêt de la profession dans le soin animal. Il y a une vraie demande de la population de pouvoir utiliser l'ostéopathie dans le soin de leurs animaux ; c'est le moteur de l'évolution de notre pratique. Je pense que nous espérons tous que les relations interprofessionnelles continuent à se développer pour permettre une meilleure cohésion.



Le PRS Normandie

PROJET REGIONAL DE SANTE

Le Projet Régional de Santé Normand est co-construit avec les représentants de la démocratie sanitaire.

Il vise à garantir à l'usager une offre de services en santé de proximité.

Une rubrique dédiée sera ouverte prochainement.

Les 3 principes fondateurs du PRS sont :

- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales.
- Faire de la prévention en santé.
- Accompagner la transformation du système de santé.

Le PRS est constitué de 3 documents :

- Le Cadre d'Orientation Stratégique (COS).
- Le Schéma Régional de Santé (SRS).
- Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS).

Vous pouvez le consulter sur le site : [PRS Normandie](#)

OSTEOPATHIE ET SOLIDARITE

ASSEMBLEE GENERALE DE CORP'OSTEO A PARIS

L'antenne Caen à Paris

OSTEOPATHIE SOLIDAIRE

L'association Corp'Ostéo est née en 2013 à l'initiative de deux ostéopathes parisiens, convaincus que les bienfaits de l'ostéopathie s'adressaient à tous, quelles que soient les conditions physiques, le parcours de santé, les origines ou les croyances de chacun.

Le projet est porté par l'envie commune de proposer des soins ostéopathiques aux plus démunis.

L'association dispense plus de 2500 consultations par an dans 9 centres en France.

« L'idée de fond est de remettre les patients dans leur corps qu'ils ont utilisé comme un moyen de survie. Quand ils quittent ce mode pour suivre un parcours de réinsertion, leur corps se rappelle à eux pour leur remémorer les difficultés qu'ils ont rencontrées » Raphaël Monnet.

L'association est présente à CAEN au sein du CADA France Terre d'Asile.

Lors de son Assemblée Générale de 2022, l'association a entériné la création de son antenne au Burkina Faso au sein de la maternité de Wolobougou après avoir fait le bilan de la 1^{er} mission.

Contact : <https://www.corposteo.org>



Association CORP'OSTEO



Assemblée Générale 2022 !



Interview sur YouTube: <https://www.youtube.com/watch?v=Pb2UliCfSgo&t=13s>

L'U2P a invité les candidats à l'élection présidentielle pour réagir aux vingt propositions que vous pouvez consulter [ici](#).

SOLIDARITE

CORP'OSTEO

PROJET AU BURKINA FASO

CORP'OSTEO crée l'antenne CORP'OSTEO Burkina Faso.

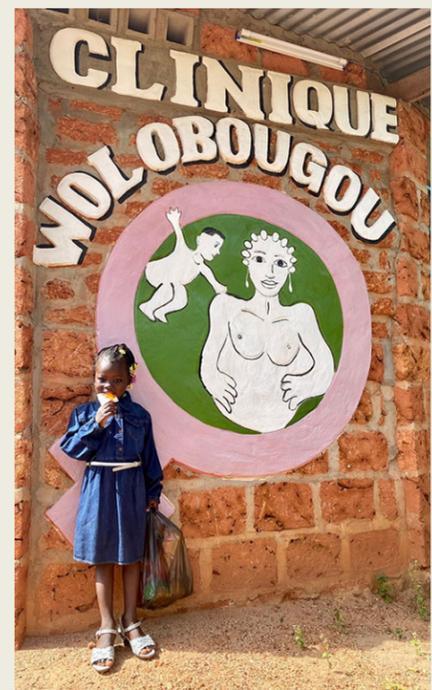
Les objectifs :

- Accompagner la prise en charge médicale avec des ostéopathes au sein de la maternité de WOLOBOUGOU.
- Apporter du matériel médical à la clinique.

Une mission a été lancée en 2021 et le retour fructueux entérine la création de l'antenne dans une activité pérenne et annelle.

L'association enverra 3 ostéopathes bénévoles pour la prochaine mission à WOLOBOUGOU.

Plus d'infos sur : [corposteoBF](https://www.corposteo.org)



U2P : paroles de terrain

Dossier complet : [la voix des entreprises](#)

Dans chaque région, l'U2P a interrogé les chefs d'entreprise de proximité sur leurs attentes pour le prochain quinquennat. Pierre-Adrien Liot, ostéopathe en Normandie, témoigne sur sa priorité pour les 5 années à venir.

L'organisation a défini les 20 priorités à mettre en œuvre pour favoriser le développement des entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales (soit 3 millions de chefs d'entreprise et 3,5 millions de salariés).

NOS ADHERENTS AU PREMIER PLAN – FRANCK CHENU

FRANCK CHENU, OSTEOPATHE A REDON

« J'ai réalisé mes études à l'Institut d'Ostéopathie de Rennes et obtenu mon diplôme en 2016. Dans la foulée, j'ai eu l'opportunité de m'installer au sein d'un cabinet médical dans la commune de Bains sur Oust en Ille-et-Vilaine. Exercer auprès de médecins et d'autres professionnels de santé était un de mes souhaits principaux, j'ai donc accepté.

Travailler dans une équipe pluridisciplinaire est formateur : on est ainsi régulièrement amené à mettre à jour ses connaissances et à remettre en question ses acquis. De plus, cette proximité avec le corps médical permet parfois d'accélérer l'accès à des examens complémentaires ou à des traitements adaptés pour le patient, ce qui est un gage de sécurité et d'efficacité pour notre prise en charge.

J'ai depuis tout petit été intéressé par les sciences et tout particulièrement par la biologie et la médecine. A la fin de mon lycée, comme beaucoup, je ne savais pas ce que je voulais faire même si les idées ne manquaient pas : paléontologue, médecin, biologiste, etc.

Le problème étant que si j'étais passionné, j'étais également très dispersé.

De fil en aiguille, et suivant les conseils de proches et de professionnels, je me suis retrouvé dans une classe préparatoire aux écoles de kinésithérapie où j'ai entendu parler de l'ostéopathie.

Si j'avais déjà consulté un ostéopathe, je connaissais alors peu la profession.

Ce qui m'a attiré à l'époque, c'est la présentation ouverte de notre métier. Après tout, les autres professions de santé voient elles aussi leurs méthodes être régulièrement réévaluées. C'est un processus normal. »

Aujourd'hui ostéopathe, je souhaite intégrer à ma pratique les dernières connaissances scientifiques dont nous disposons afin d'en optimiser la pertinence.

Parallèlement, je pense qu'il sera indispensable d'en enseigner les méthodes, les discussions et les conclusions afin d'éviter tout quiproquo et de permettre à notre profession de continuer d'évoluer et de se mettre à jour.

J'ai l'impression que certains voient la science comme quelque chose qui va brider notre pratique alors que nous devrions plutôt la voir comme une invitation à remettre en question ce que nous croyons savoir et donc à réajuster notre approche et nos techniques.

Ainsi, la science appelle à être ouvert d'esprit mais également à l'esprit critique.

La reconnaissance de l'ostéopathie en tant que profession de santé passera probablement par une critique sincère et ouverte de notre métier. Après tout, les autres professions de santé voient elles aussi leurs méthodes être régulièrement réévaluées. C'est un processus normal. »



Le SFDO à l'UNAPL

Le SFDO est membre actif de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), fédération qui regroupe les syndicats représentatifs des professions de santé, des professions du droit et des professions des techniques et du cadre de vie. Cette fédération dispose de sections locales organisées dans les régions et les départements de France. De même, l'UNAPL est membre de l'U2P et des sections régionales de représentation des entreprises de proximité. Par conséquent, il est naturel pour nos représentants régionaux de se rapprocher des UNAPL de leur région pour y représenter les ostéopathes. Vos représentants vous livreront les avancées des relations avec leur UNAPL dans cette brève afin de vous tenir informés de ce qu'il se passe près de chez vous.

Ce trimestre, Pierre-Adrien Liot, RR SFDO Normandie, a eu l'occasion de participer à l'assemblée générale de l'UNAPL Normandie pour y représenter les intérêts des ostéopathes. A l'issue des élections, ce dernier est élu Président Délégué de l'UNAPL Normandie.

En Bretagne, Pierre-Yves Poitevin et Marie Tillard ont le plaisir d'organiser la première réunion régionale du SFDO à Rennes au sein des locaux de l'UNAPL Bretagne.

Actualités UNAPL Nationale :

Réélection de Michel PICON en tant que président de l'UNAPL suite à l'Assemblée générale le mercredi 9 mars 2022. Les membres de l'UNAPL ont procédé à l'élection d'un nouveau bureau national pour une durée de 3 ans.

Présentation de 30 priorités de l'UNAPL pour les élections présidentielles de 2022 : [ici](#)

« Nous avançons des propositions ambitieuses et pragmatiques pour le secteur libéral en direction des candidat(e)s à l'Élysée. La modernisation de notre secteur professionnel qui pèse plus de 2,5 millions d'actifs et 11% de la valeur ajoutée nationale est un atout pour la croissance économique de notre pays » **Michel Picon.**



Les orthophonistes s'étonnent ?!



L'Intersyndicale des Orthophonistes alerte le Gouvernement et s'étonne des réponses obtenues

Suite à sa demande en date du 21 février, l'intersyndicale des Orthophonistes a obtenu un rendez-vous le jeudi 14 avril 2022 en visioconférence pour échanger avec M. Delescluse, membre du cabinet d'Olivier Véran, ministre de la Santé. Il nous a dressé un bilan reluisant du quinquennat d'Emmanuel Macron, affichant une ferme assurance quant à l'orientation de la politique de santé, notamment du Ségur. Celui-ci aurait eu pour but d'avoir des grilles uniformisées par niveau de diplôme.

Notre constat n'est pas le même et aucune de ces décisions ne permet d'enrayer les problèmes que connaît notre profession :

- les études sont menacées par les expérimentations de mutualisation qui risquent de porter atteinte à la spécificité de notre métier,
- les revalorisations salariales sont insuffisantes,
- le Ségur est discriminant et trompeur, il induit un traitement différencié selon la profession et l'institution dans laquelle on travaille (CTI non accordé pour tous),
- on assiste de plus en plus à une casse des institutions, entraînant pénurie et fuite des soignants.

Le Ségur et les négociations en cours pour les conventions collectives dans le médico-social ou pour le statut dans la Fonction Publique Hospitalière ont pour but de favoriser des accords locaux au détriment de la législation nationale.

Nous dénonçons ce désengagement de l'Etat avec l'introduction de dérégulations au niveau de l'organisation du travail dans les équipes, du recrutement, de la rémunération, de la formation initiale. Les mutualisations de formation en santé apparaissent ainsi comme des moyens de réduction budgétaire et de gestion de pénurie.

Nous demandons donc au Ministère de la Santé et au Gouvernement de prendre leurs responsabilités et d'œuvrer pour l'accès au soin pour toutes et sur tout le territoire et ainsi :

- protéger le diplôme et la qualification professionnelle des orthophonistes (certificat de capacité d'orthophoniste encadré par le Code de la Santé Publique, niveau bac+5),
- garantir la qualité de la formation en donnant de vrais moyens aux universités pour le recrutement d'enseignants chercheurs et d'enseignants cliniciens,
- donner aux équipes soignantes les moyens de travailler et de soigner,
- mettre fin aux difficultés de recrutement des orthophonistes en proposant des postes réellement attractifs et pérennes dans les secteurs sanitaire et médico-social,
- pérenniser les lieux de stage pour les étudiants afin de préserver leur qualité de formation,
- revaloriser les salaires des orthophonistes à leur juste valeur par des grilles s'appliquant à tous (bac+5).

Il nous a été promis que le dossier des orthophonistes serait transmis au cabinet suivant. L'intersyndicale des orthophonistes y veillera et ne manquera pas de solliciter rapidement un nouveau rendez-vous pour obtenir des réponses à ses demandes.

CFTC Santé-Sociaux : Chantal AUBRY (01 42 11 78 05)
CGT-UFMICT : Claire DELORE (06 33 82 25 90)
FOF : Véronique PUIPIER (07 82 86 13 45 / 03 88 35 90 52)
FNEO : Sophie HEULLE (06 99 63 01 11)
FNO : Antoinette LEJEUNE (06 78 54 46 20)

L'intersyndicale des orthophonistes a publié un communiqué de presse le 27 avril 2022 dernier suite à leur rendez-vous avec le Ministère de la Santé.

Les revendications portées par l'intersyndicale sont :

- La protection du diplôme, la qualification professionnelle et la garantie de la qualité de la formation.
- De donner les moyens aux équipes soignantes de travailler et de soigner.
- De mettre fin aux difficultés de recrutement des orthophonistes en proposant des postes réellement attractifs.
- De pérenniser les lieux de stage des étudiants.
- La revalorisation salariale à hauteur du niveau bac+5.

En effet, pour l'intersyndicale il est important d'enrayer les problèmes que connaît actuellement la profession :

- La menace des expérimentations de mutualisation des études en santé qui risquent de porter atteinte à la spécificité du métier.
- Une valorisation salariale insuffisante.

Dans ce communiqué, les orthophonistes ciblent le Ségur de la Santé. Ce dernier induirait une forme de « discrimination » entre les professions, une « casse des institutions » et induirait une fuite des soignants.

Lors de ce rendez-vous, l'intersyndicale s'étonne des réponses obtenues lors du rendez-vous avec le représentant du Ministère. Le dossier sera transmis au prochain gouvernement après les élections présidentielles.

LE RETOUR DES RÉUNIONS RÉGIONALES PRESENTIELLES

L'organisation de notre web-conférence du Grand Ouest sur la plagiocéphalie fut un franc succès !

Nous avons donc renouvelé l'organisation d'une web-conférence le mercredi 6 avril dernier.

Désormais le contexte nous permet d'aller plus loin ; c'est pour cela que Pierre-Adrien LIOT, Marie TILLARS et Pierre-Yves POITEVIN sont heureux de convier les membres lors des réunions régionales en présentiel qui se tiendront cette année à CAEN et RENNES.

Nous espérons pouvoir continuer l'organisation des réunions ZOOM/web-conférence tout le long de l'année en ajustant les thèmes au plus près de vos demandes.

Les adhérents qui souhaitent entrer en contact avec les représentants régionaux de Bretagne et de Normandie peuvent le faire via ce lien :

<https://www.osteopathe-syndicat.fr/syndicat-osteopathe-representants-regionaux>

Pour rappel, les représentants régionaux (RR) sont les référents et les correspondants du SFDO au sein d'une région. Le RR concourt à la promotion de la profession et impulse une dynamique au sein de la région. Disposant de dossiers et documents du SFDO, il favorise une meilleure connaissance des enjeux de la profession auprès : Des ostéopathes ; Du grand public ; De la presse régionale ; Des autorités locales et régionales de sa région (politiques, médicales, sociales, etc.) ; Des établissements préparant à la formation initiale et paramédicale. Il transmet au Conseil d'Administration des informations et/ou interrogations provenant des ostéopathes ou des autorités locales de sa région.

Les dernières réunions au sein du Grand Ouest :

INVITATION

RÉUNION RÉGIONALE
NORMANDIE

GRATUIT

MARDI 17 MAI

Venez participer à notre réunion régionale à partir de 19h30.

THÈME
L'ERGOTHÉRAPIE ET LE MODÈLE CANADIEN

INTERVENANTE
LISE JACOB

ADRESSE
LE CHÂTEAU DUCAL
MUSÉE DES BEAUX-ARTS
14000 CAEN

Repas inclus

N'hésitez pas à contacter nous contacter : pierre.adrien.liot@osteopathe-syndicat.fr



Le Syndicat Français Des Ostéopathes Exclusifs

INVITATION

RÉUNION RÉGIONALE
BRETAGNE

GRATUIT

MARDI 19 AVRIL

Venez participer à notre réunion régionale de 19h30 à 22h30.

THÈME
ÊTRE OSTÉOPATHE, ENTRE TRADITION ET SCIENCE

INTERVENANT
FRANCK CHENU

ADRESSE
MPL DE BRETAGNE
107 AV. HENRI FRÉVILLE,
35200 RENNES

Cocktail dînatoire inclus

N'hésitez pas à nous contacter : marie.tillard@osteopathe-syndicat.fr ou pierre.yves.poitevin@osteopathe-syndicat.fr



Le Syndicat Français Des Ostéopathes Exclusifs

INVITATION

RÉUNION RÉGIONALE
GRAND OUEST

MERCREDI 6 AVRIL 2022

Venez participer à notre webconférence De 19h30 à 22h30 sur zoom.

THÈME :
DÉMOGRAPHIE, ÉCONOMIE ET OSTÉOPATHIE

INTERVENANT :
PIERRE-ADRIEN LIOT

MODÉRATEURS :
PIERRE-YVES POITEVIN ET MARIE TILLARD



Le Syndicat Français Des Ostéopathes Exclusifs